

**N° 4**

Octobre 2010



Le RREP est animé par les associations

[ECOPOLENERGIE](#)

[LE CFIIP Le](#)

[LOUBATAS](#)

Le [GERES](#)

En collaboration avec le

[Centre de recherche](#)

[Norbert Elias.](#)

**Rassembler les professionnels de la Région PACA**

*le Réseau RREP propose de fédérer et de mettre en relation les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie.*

**POUR Améliorer la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques**

## **-La Lettre du Réseau Régional Energie & Précarité- Réduire la précarité énergétique en région PACA**

*La lettre du RREP est diffusée à plus de 500 contacts répartis sur la région PACA*

### **ACTUALITES**

#### **Europe**

**Le comité informel des ministres de l'énergie parle de précarité énergétique.**

Le 6 septembre dernier, sous présidence Belge, le comité informel des ministres de l'énergie s'est réuni et a abordé le thème de la précarité énergétique.

Extrait du communiqué de presse :

« Par ailleurs, en cette année européenne consacrée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Présidence belge saisit l'opportunité d'examiner au niveau ministériel, le phénomène grandissant de pauvreté énergétique. Aujourd'hui, plus de 50 millions (estimation la plus basse) d'Européens se trouvent dans l'incapacité de maintenir un niveau adéquat de confort dans leur logement, ont des factures énergétiques impayées ou ne peuvent réaliser les investissements minimums en matière d'efficacité énergétique. Cet enjeu, le plus difficile à réaliser à l'horizon 2020, constitue pourtant l'instrument le plus essentiel pour lutter de manière durable contre la précarité énergétique.

Suite à cette journée d'échanges et de débats, la Présidence a conclu que cette thématique devait continuer à figurer parmi les priorités de l'agenda politique européen et d'œuvrer activement à la formation et l'information des consommateurs. La Présidence a accueilli avec intérêt la proposition de la Commission d'élaborer un rapport en vue du Conseil Energie du 2 décembre prochain et qui permettra de :

- Elaborer une définition cadre du consommateur vulnérable.
- Harmoniser, au niveau européen, les méthodes statistiques pour mieux quantifier l'ampleur de la précarité énergétique.
- Lister les politiques énergétiques européennes existantes et à venir susceptibles de contribuer directement ou indirectement à la prise en compte des intérêts des consommateurs dans le cadre de la politique énergétique et mettre en place un système d'échange des bonnes et des mauvaises pratiques entre Etats membres.
- Créer une table ronde des médiateurs de l'énergie dont la mission serait de discuter des synergies en matière de protection des consommateurs. Cela pourrait se faire dans le cadre du London Citizens' Forum ».

liens :

[http://economie.fgov.be/fr/binaries/Press\\_Post\\_20100906\\_FR\\_tcm326-107365.pdf](http://economie.fgov.be/fr/binaries/Press_Post_20100906_FR_tcm326-107365.pdf)

[http://economie.fgov.be/fr/spf/eutrio\\_be/Conseil\\_informel\\_Energie/index.jsp](http://economie.fgov.be/fr/spf/eutrio_be/Conseil_informel_Energie/index.jsp)

#### **FRANCE**

**AGREMENT Ingénierie sociale obligatoire dès le 1<sup>er</sup>/01/2011**

L'article 2 de la loi du 25 mars 2009 « réforme du régime des agréments des activités menées en faveur du logement des personnes défavorisées » définit les activités devant faire l'objet d'un agrément,

Le décret 2009-1684 du 30 décembre 2009 et sa circulaire du 06 septembre

## Le réseau vit grâce à votre implication

- **N'hésitez pas à diffuser** la lettre RREP à vos partenaires!

- **Pour échanger, s'informer, informer, découvrir des initiatives locales...**

Rendez vous sur l'espace d'échange web du réseau :

<http://groups.google.fr/group/reseau-regional-energie-precarite>

- **Pour vous inscrire au réseau** et ainsi participer à la liste de discussion

Ecrire aux animateurs du RREP

[reseaurep@gmail.com](mailto:reseaurep@gmail.com)

## Appel à participation

Pour toute critique, remarque, suggestion, propositions d'articles pour la lettre électronique

Contactez l'équipe de rédaction

Par mail

[reseaurep@gmail.com](mailto:reseaurep@gmail.com)

dernier viennent préciser la loi.

3 agréments distincts sont créés:

- maîtrise d'ouvrage (L365.2)
- ingénierie sociale, financière et technique (L365.3)
- intermédiation et gestion locative sociale (L365.4)

La catégorie qui vous concerne peut être plus particulièrement, l'ingénierie, les activités de conseil, d'assistance et de soutien apportés aux particuliers : amélioration du logement, commission d'attribution et PDALPD, assistance DALO.

Les agréments peuvent être délivrés depuis le 1er janvier 2010 et seront obligatoires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les agréments sont délivrés au niveau départemental ou régional. A ce titre, les fédérations nationales ne peuvent pas demander d'agrément collectif. Cependant, le décret propose de porter au dossier de demande d'agrément l'appui qui est éventuellement apporté par la fédération ou l'union à laquelle l'organisme adhère. Nous vous incitons donc à faire figurer votre appartenance au réseau RAPPEL dans vos dossiers.

Vous trouverez les documents nécessaires dans le décret et en particulier dans les articles:

Le 2° de l'article R365-1 du Chapitre V, section 1

L'article R365-3 du Chapitre V section 2

Le 1° à 9° R365-5

Les articles R365-6, R365-7, R365-8

La circulaire du 06 septembre:

[http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/09/cir\\_31755.pdf](http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/09/cir_31755.pdf)

## Programme "rénovation thermique des logements"

Publication au JO du 20 juillet de la convention entre l'Etat et l'Anah relative au programme d'investissements d'avenir.

*Jeudi 22 juillet 2010, par RAPPEL // Aides et subventions à la réalisation travaux*

La convention entre l'Etat et l'Anah relative au programme d'investissements d'avenir, qui concerne le fonctionnement et l'affectation des crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART) a été publiée au JO le 20 juillet 2010. L'arrêté pour l'exécution de cette convention, en date du 6 septembre 2010, est paru au JO le 8 septembre 2010 :

**Source RAPPEL, en savoir plus :** <http://www.precarite-energie.org/Programme-renovation-thermique-des.html>

## Rappel sur les tables rondes départementales de lutte contre la précarité énergétique

En Août 2010, le RREP vous informait de la mise en place des tables rondes départementales.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement Durable et de la Mer, dans un communiqué de presse du 26 janvier 2010, précisait qu'il sera demandé aux préfets de Départements de réunir dès le mois de mai 2010 des tables rondes départementales de lutte contre la précarité énergétique associant tous les acteurs locaux : collectivités territoriales, acteurs sociaux, associations, professionnels du logement, de l'immobilier et du bâtiment, caisses d'allocations familiales, banques, fournisseurs d'énergie,...

Les tables rondes se préparent dans chaque département, avec un cadre un peu plus précis, **puisqu'elles permettront l'élaboration et la signature des contrats locaux d'engagement** sur la lutte contre la précarité énergétique.

## Les autres lettres électroniques qui traitent de la précarité énergétique

**Au niveau régional**  
**Réseau LHI** lutte contre l'habitat indigne/ rubrique "publication"  
[http://lhi-paca.org/article.php3?id\\_article=9](http://lhi-paca.org/article.php3?id_article=9)

**Au niveau National**  
**Lettre du réseau RAPPEL** (réseau des acteurs Précarité, Energie, logement)  
 Rubrique "vie du réseau"  
<http://www.precarite-energie.org/>

**Réseau Habitat & développement**  
 rubrique "nos publications"  
<http://www.habitat-developpement.tm.fr/>

Ces contrats locaux sont nécessaires à la mise en œuvre du **Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART)** qui est maintenant clairement défini.

La convention entre l'Etat et l'Anah relative au programme d'investissements d'avenir, qui concerne le fonctionnement et l'affectation des crédits du FART a été publiée au JO le 20 juillet 2010. L'arrêté pour l'exécution de cette convention, en date du 6 septembre 2010, est paru au JO le 8 septembre 2010.

Ces tables rondes présentent, pour les acteurs de la précarité énergétique l'occasion de se mobiliser et de faire remonter nos propositions d'actions. Le RREP a fait parvenir aux préfets, à la DREAL et aux conseils généraux de PACA des courriers les informant de l'existence du réseau.



## EXPERIENCES, PROJETS, OUTILS

### Mise en route du projet ELPE : Etat des Lieux de la Précarité Énergétique en PACA : une étude action du RREP.

Le RREP a permis d'engager un travail d'échanges et de mutualisation des expériences avec les acteurs de la précarité énergétique, dont l'évaluation est très positive.

Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin et être en capacité :

- ▶ d'éclaircir la caractérisation du problème de la précarité énergétique en PACA,
- ▶ de renforcer les connaissances des acteurs et actions de lutte contre la précarité énergétique en PACA,
- ▶ de consolider la mise en réseau des initiatives menées à l'échelon local, départemental ou régional afin de leur assurer visibilité, reproductibilité et pérennité,
- ▶ d'encourager l'émergence d'une dynamique structurée de réalisation d'actions, en adéquation avec les besoins identifiés.

Actuellement nous sommes dans la phase d'Etat des lieux régional qui devrait nous permettre de donner une vision globale de la thématique sur le territoire régional : acteurs impliqués, actions réalisées, en cours, mais aussi sur l'état des logements, les publics touchés, ....

C'est pourquoi nous vous avons invité à nous renseigner sur vos actions.

En 2011, nous établirons des diagnostics de territoires afin de préciser l'Etat des lieux régional.

Retrouvez la présentation du projet sur :

<http://groups.google.fr/group/reseau-regional-energie-precarite>

### Demandez le guide Finsh !



Ce guide a été produit dans le cadre du projet européen FinSH *outils pratiques et financiers pour la diminution de la précarité énergétique*.



Le projet FinSH a été monté dans le but de développer des outils d'accompagnement à la réduction de la précarité énergétique dans le logement à vocation sociale.

Pour obtenir le guide en version imprimée : contactez Marie Maud GERARD de l'association GERES. 04 42 18 55 88

En téléchargement sur :

[http://www.geres.eu/images/stories/publis/guide\\_finsh\\_fr.pdf](http://www.geres.eu/images/stories/publis/guide_finsh_fr.pdf)

## Un outil en ligne : Les aides financières et fiscales pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat

Sur le site d'économie d'énergie, retrouvez une **liste des aides financières existantes pour la réalisation de travaux** consécutifs à l'acquisition d'un bien immobilier ou, de manière générale, à l'amélioration de l'habitat.

Mis à jour régulièrement, ce site destiné au grand public permet de découvrir, au travers de cas pratiques, les dispositifs financiers permettant de financer une partie de vos travaux.

Source : RAPPEL, en savoir plus :

<http://www.economiedenergie.fr/majic/pageServer/070300000y/fr/Accueil-Aides-financieres.html>

## FORMATIONS

### 30.000 travailleurs sociaux devraient être formés au développement durable

Au cours d'un forum citoyen sur "le développement durable, créateur de lien social" organisé le 31 août dernier à Bordeaux, Valérie Létard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Ecologie, a annoncé que 30.000 travailleurs sociaux de la fonction publique territoriale allaient être formés aux problèmes liés à la précarité énergétique. Une convention sera signée à l'automne entre l'Ademe et le Centre national de la fonction publique territoriale pour être opérationnelle dès janvier prochain.

Source : RAPPEL, en savoir plus : <http://www.precarite-energie.org/30-000-travailleurs-sociaux,247.html>

### "Sensibilisation aux problèmes de la pauvreté énergétique"

Une formation "Sensibilisation aux problèmes de la pauvreté énergétique" sera organisée le 5 novembre 2010 à Rennes.

Cette journée de sensibilisation/information a été initialement mise en place grâce à un financement de la Fondation Abbé Pierre, elle est maintenant reproduite 2 fois par an dans le cadre de l'animation du réseau RAPPEL. Une autre session aura lieu début 2011 dans une autre région.

Cette session est réservée en priorité aux membres du réseau RAPPEL, elle s'ouvrira plus largement selon les inscriptions. (renseignements auprès du CLER : 01 55 86 80 07)

## VIE DES RESEAUX

Nous y étions....

### JOURNÉE NATIONALE D'ÉTUDES DU RÉSEAU RAPPEL, 28 SEPTEMBRE 2010

Mardi 28 septembre s'est tenue la journée nationale d'étude du réseau RAPPEL, qui a réuni une centaine de participants.

Ce fut l'occasion pour les acteurs du réseau de se réunir et d'échanger autour ce phénomène en pleine explosion : "la précarité énergétique".

La reconnaissance juridique, politique et médiatique du problème renforce encore davantage la nécessité de mutualiser et de capitaliser les expériences vécues au sein des territoires.

Le constat général a été que l'année qui vient de s'écouler a vu de grandes avancées en matière de prise en compte de la précarité énergétique : quelques-

unes des 9 propositions faites par le groupe de travail Energie et Précarité du Plan Bâtiment dans le cadre du Grenelle pour l'Environnement ont été prises en compte par l'Etat. On peut noter l'inscription d'une définition de la précarité énergétique dans la législation française, l'inscription d'action de lutte contre la précarité énergétique dans les PDALPD (Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes Défavorisées), la mise en place du FART, la validation de la création d'un observatoire national de la précarité énergétique. Des visites à domicile pour repérer les situations de précarité énergétique ont également été annoncées, leur mise en œuvre sur le terrain et leur financement sont encore à définir.

Il reste encore 2 grands points qui n'ont pas été repris et qui sont défendus par le RAPPEL : **la mise en place d'un bouclier énergétique** (harmonisation, simplification et l'extension à toutes les énergies d'un système d'accès à une énergie bon marché pour les plus vulnérables) et **l'inscription dans la législation sur la décence d'un critère de performance thermique du bâtiment.**

Dans le courant des débats, la thématique des consommations d'eau est revenue plusieurs fois, pour qu'elle soit bien prise en compte à côté des consommations d'énergie.

Il a été souligné l'importance des démarches partenariales et un renforcement des dynamiques locales à mettre en œuvre notamment dans le cadre des tables rondes départementales, des PDALPD lors de leur renouvellement.

**A venir très prochainement : relevé des débats de la journée et compte-rendu des ateliers de l'après-midi sur :**

<http://www.precarite-energie.org/Journee-nationale-d-etudes-du,263.html>

**COLLOQUE DU CODES 13 : Promouvoir la santé dans les Bouches du Rhône : quelles relations entre santé et environnement ?, 5 octobre 2010.**

Cette journée a rassemblé plus d'une centaine d'acteurs de l'action sociale, de la santé, de l'environnement, de l'énergie.... des spécialistes, enseignants, animateurs.... La thématique de la précarité énergétique a été citée et discutée dans 6 des 9 interventions.

Ce fut une occasion de plus de renforcer le développement de partenariats entre les acteurs agissant pour la réduction de la précarité énergétique et les acteurs de la santé. (pour en savoir plus : <http://www.codes13.org/>)

En France, contrairement au Royaume Uni, la précarité n'est pas abordée par l'entrée « santé ».

Les conséquences de la PE sur la santé commencent à peine à être connues. C'est un thème à explorer.

Le réseau RAPPEL a déjà initié une rencontre d'experts sur ce thème et les animateurs du réseau comptent sur les décisions politiques pour engager de véritables perspectives d'action.

Affaire à suivre....